



Commission Enfants

Comité d'Entreprise de la CARSAT Rhône-Alpes
35, rue Maurice Flandin 69436 Lyon Cedex 03
Tél. 04 72 91 91 92 - Fax 04 72 91 91 99

Mail : cecomenfant@orange.fr

Noël des 13 - 17 ans

Comme les années précédentes, la Commission Enfants accorde, sur la période des fêtes de Noël, une participation exceptionnelle pour les enfants de 13 à moins de 18 ans (âge requis au 25/12/2018).

Cette participation est accordée sur un spectacle culturel ou sportif, entrée au musée ou salon, parc d'attraction, sur la période **du 1^{er} décembre 2018 au 2 janvier 2019**.

La prise en charge accordée s'élève à 50% du billet d'entrée avec un maximum de 12 euros. (hors plafond annuel de la rubrique spectacle de la Commission Enfants).

La demande de remboursement doit parvenir à la Commission Enfants au plus tard le 7 janvier 2019.

ATTESTATION A REMETTRE A LA COMMISSION ENFANTS
Accompagné du billet d'entrée original au plus tard le 07 Janvier 2019

Agent N° :

Nom :

Prénom :

Lieu de travail :

N° de téléphone ou N° de poste :

Pour l'Enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :